



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2005/7
1^{er} septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(Cinquante-neuvième session, Paris (France),
24 et 25 novembre 2005, point 7 de l'ordre du jour)

**DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE,
Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION**

Document communiqué par la Commission européenne (CE)

État d'avancement de la mise en œuvre par les États membres

Début juillet 2005, seul le Royaume-Uni n'avait pas notifié à la Commission la transposition de la directive 2001/14/CE dans sa législation nationale.

Activités du comité pour le développement du réseau ferroviaire européen et services de la Commission

Le Comité de réglementation créé en vertu de la directive 2001/14/CE, sous le nom de «Comité pour le développement du réseau ferroviaire européen» s'est réuni le 6 juillet 2005. Il a adopté le rapport final d'une équipe spéciale sur les redevances d'accès aux voies qu'il avait créée un an plus tôt de manière à favoriser l'échange d'informations concernant les bonnes pratiques.

L'équipe spéciale sur les redevances d'accès aux voies a recommandé, entre autres choses, que les gestionnaires de l'infrastructure se mettent d'accord sur les majorations des redevances applicables aux corridors de fret internationaux, de façon à éviter que le fret ne soit réorienté vers des modes de transport concurrents du fait de la superposition des systèmes nationaux de tarification. L'équipe spéciale a en outre conseillé aux gestionnaires de l'infrastructure de

conclure avec les États des contrats pluriannuels de financement de l'entretien, incluant un engagement de respect de niveaux de qualité de l'infrastructure. Afin de recueillir les avis des parties prenantes, les services de la Commission ont organisé un atelier le 8 juin 2005. Les participants ont appuyé les recommandations de l'équipe spéciale. Les conclusions de l'atelier ont été publiées sur le site Web. Une des activités de suivi consistera en un atelier sur les contrats d'entretien entre les États et les gestionnaires de l'infrastructure ferroviaire, qui se déroulera d'ici la fin de l'année.

Le rapport et les conclusions susmentionnés peuvent être téléchargés via le site Web de la Commission, à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/transport/rail/rb/rb_intro_fr.htm.
